



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 77914

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de généraliser la pratique des soins palliatifs dans les structures médicales et médico-sociales, qui a été reconnue notamment dans la loi n° 2005-370 relative aux droits des malades et à la préparation de la fin de vie. L'accès à cette pratique des soins doit pouvoir être facilité pour tous les malades qui arrivent à ce stade de traitement dans la lutte pour les derniers instants de la vie. Il lui demande quels équipements sont programmés afin de doter tous les départements de structures capables de répondre aux besoins en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77914

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10465